L'OISEAU-MOUCHE

Journal littéraire et historique, publié tous les quinze jours (les vacances exceptées.)

Prix de l'abonnement : 50 cents par année, pour le Canada et les Etats-Unis. On accepte en paiement les timbres-poste de ces deux pays.

AUX AGENTS: Conditions spéciales très avantageuses.

Pour l'Union Postale, le prix de l'abonnement est de 3 fr. 50 cent.

Pour ce qui a rapport à l'administration et à la rédaction, s'adresser à

THS DUFOUR,
Gérant de L'OISEAU-MOUCHE,
Séminaire de Chicoutimi.

Chicoutimi, P. Q

Imprimé aux ateliers typographiques de M. J.-D. Guay, à Chicontimi.

CHICOUTIMI,22 DECEMBRE 1894

Le prochain numéro de l'OISEAU-MOUCHE devrait paraître le 5 janvier: mais il ne sera certainement pas publié ce jour-là, parce que, ce jour-là, nous n'y serons pas ou nous y serons à peine: ce sera le dernier jour des vacances du jour de l'an. Or,—suivezbien!—dans le journalisme,on commet assez d'erreurs "lorsqu'on y est", que,—venillez faire attention!—"lorsqu'on n'y est pas", il vaut cent fois mieux se taire. Ainsi ferons-nous.

Mais on n'y perdra rien. L'OI-SEAU-MOUCHE paraîtra deux semaines de suite, le 12 et le 19 janvier : et les choses reprendront ensuite leur cours habituel : la terre se remettra à tourner, etc.

A PROPOS DE B. A.

Les étudiants en droit de la Province, disent les journaux, demandent à la Législature certains changements dans l'Acte du barreau. Ils désirent avoir pour examinateurs, dans l'examen d'admission à la pratique, les professeurs des universités. En effet, disentils (*), "Les examinateurs délé-"gués par les différents districts "ne possèdent pas toutes les qua-"lifications requises, attendu que 'beaucoup d'entre eux....ne pos-'sèdent pas les connaissances suf-" fisantes pour interroger des élè-" ves qui ont étudié sous des pro-"fesseurs différents et qui ont pu "facilement avoir différentes in-" terprétations sur bien des ques-"tions de droit.—Les examens de-" vraient être faits par des person-"nes versées dans toutes les bran-"du droit et au courant des dispo-" sitions et des aptitudes de l'aspi-

(*) D'après le Courrier du Canada du 7 décembre.

"rant, et ayant tout le loisir possi"ble de disposer du temps requis
"pour faire un examen sérieux.Les
"seuls juges, en semblables matiè"res, et les seules personnes capa"bles de faire un examen à la fois
"sérieux et juste, sont les profes"seurs des diverses universités de
"la Province: car seuls ils peu"vent poser des questions prati"ques et en rapport avec les ma"tières enseignées dans leurs
"cours."

Voilà des arguments de grande force et qui ne manqueront pus de faire impression sur l'esprit de nos législateurs. Nous faisons donc des vœux pour le succès des pétitionnaires.

Mais,—in cauda venenum, toujours !—MM. les étudiants en droit profitent de l'occasion pour demander le "rappel" de la loi dite des bacheliers. En d'autres termes,ces messieurs désirent que tous les étudiants, avant d'être admis à l'étude des professions libérales, subissent un examen satisfaisant devant un jury nommé par ces diverses corporations.

Ne voit-on pas le défaut de logique qu'il y a dans cette demande de MM.les étudiants en droit ? Que fait-on des fortes raisons dont nous avons cité quelques-unes ? Si, pour l'examen à la pratique, "les seules personnes capables de faire un ex"amen à la fois sérieux et juste", et "au courant des dispositions et "des aptitudes de l'aspirant", sont les professeurs des universités; comment se fait-il que le même principe ne soit pas applicable pour l'examen d'admission à l'étude des professions libérales ?

Nous appuyant sur les puissants motifs présentés dans la première partie de la requête, nous trouvons que tous les aspirants à l'étude de ces professions ne devraient avoir d'autres juges de leurs connaissan. ces classiques que leurs professeurs. L'examen du Baccalauréat ès arts est tout indiqué pour cette épreu-NN. SS. les évêques s'en contentent bien pour l'admission des aspirants à l'état ecclésiastique : ils n'exigent même autre chose que l'inscription, comme résultat favorable de cet examen. Et qui dira ou qu'il faille avoir une intelligence mieux cultivée pour l'étude du droit et de la médecine que pour celle de la théologie, ou que la moyenne de la valeur intellectuelle des membres du clergé soit en rien inférieure à celle des membres des professions libérales?

Après tout, si l'on veut éliminer

les moins capables, et diminuer par conséquent le nombre des aspirants aux professions libérales, que n'impose-t-on à tous, comme condition nécessaire, l'obtention du titre de bachelier (comme cela se fait en France, croyonsnous)? Cette mesure élèverait certainement le niveau intellectuel des professions libérales, sans compter qu'elle donnerait un essor nouveau aux études classiques. Or, les études classiques, c'est ce qui fait la force de notre petit peuple canadien-français, c'est le rempart de nos droits, c'est l'assurance de notre avenir.

ORNIS.

CHICOUTIMOIS VS CHICOUTIMIEN

Il y a peu de jours, se fit à l'OI-SEAU-MOUCHE, un débat, dont il convient de conserver l'histoire pour les générations futures.

Abner, Laurentides, Ruthban, et d'autres enccre, se trouvant réunis, devisaient agréablement. Passant d'un sujet à un autre, ils en vinrent à considérer que le temps n'est plus des périphrases et des circonlocutions, que chaque chose s'appelle maintenant par son nom, et que si les mots manquent on en invente,—ce qui est bien commade.

Alors se posa la question : de quel nom appeler les habitants de Chicoutimi ?

Il y avait bien Chicoutimien...... Mais cela fut trouvé mesquin, pauvre, chétif, et par trop moderne. Chicoutimi est un mot sauvage comme le pays qu'il nomme, et le suffixe ien, outre son air chiche et malingre, n'a pas la moindre parenté avec la langue montagnaise. Chicoutimien, mot hybride, monstre étymologique, fut donc écarté de par la sagesse des délibérants.

D'autres suggestions, plus ou moins cocasses, furent également rejetées. Chicoutimiaux n'obtint pas même le suffrage de celui qui lavait mis en avant. Chicoutimeux, timidement proposé, fut hué comme il le méritait.

Enfin, on trouva Chicoutimois,... et ce fut un enthousiasme unanime. Vive Chicoutimois! on adopta Chicoutimois! on décida de lancer Chicoutimois! on resolut de faire passer Chicoutimois!..... Et tout allait pour le mieux dans le plus sage des conseils.

Chicoutimais l'emportait donc Mais, hélas! ici-bas toute victoire est éphémère. Arrivent soudain Ornis, Derfla, Livius,.....et la